Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 15 Dhoulhajja 1446
11 Juin 2025

N° 88

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3449**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3451**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3455**
Homologation de résolutions **3455**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3456**
Avis aux créanciers..... **3463**
Convocations
Sociétés anonymes **3465**
Sociétés communautaires **3471**
Actes Administratifs
Avis au public **3471**
Divers
Avis au public..... **3472**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réalisation de l'Augmentation du capital de 19.000.000 DT à 21.500.000 DT

Société «L'AQUACULTURE TUNISIENNE»

Société anonyme

Au capital social de 21 500 000 TND

Siège social : Halk El Menjel, Km 17 Chott Mariem, 4042 Akouda, Sousse

Identifiant unique : 0044625T

Société Aquaculture Tunisienne «ATU»

Société Anonyme

Siège social : Halk El Menjel, Km 17 Chott Mariem, 4042 Akouda, Sousse

Matricule fiscal : 0044625T

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10/02/2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Sousse le 21/02/2025 enregistrement n°25500688, quittance n°770, il a été décidé ce qui suit :

1- Augmentation du capital social de la société pour le porter de 19.000.000 DT à 21.500.000 de dinars, soit une augmentation de 2.500.000 Dinars, par l'émission de 25.000 actions nouvelles de 100 Dinars chacune a été libéré totalement à la souscription.

2- Modification corrélative de l'article 6 des statuts.

Un exemplaire des documents ci-après énumérés, a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 13/3/2025 sous le n°202520237 :

1- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10/02/2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Sousse le 21/02/2025 enregistrement n°25500688, quittance n°770.

2- Déclaration de souscription et de versement enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Sousse le 12/3/2025 enregistrement n°25800897, quittance n°1003.

3- Liste des souscripteurs et états des versements enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Sousse le 12/3/2025 enregistrement n°25700898, quittance n°1004.

4- Un Certificat délivré par le conseil d'administration et approuvé par le commissaire aux comptes enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Sousse le 12/3/2025 enregistrement n°25700900, quittance n°1006.

Augmentation du capital est ainsi réaliser et l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 (nouveau) «Le capital social est fixé à la somme de 21.500.000 Dinars, divisé en 215.000 actions de 100 dinars chacune».

2025R01694SANB2

Nomination d'un Administrateur délégué chargé de la gestion administrative, financière et technique

SOCIETE TUNISIENNE D'AVICULTURE

S O T A V I

Société anonyme

Au capital de 5.460.000 Dinars

Siège social : Avenue de la Jeunesse Borj Cédria - Ben Arous

M.F : 12572 Y/P/M/000

R.C : B1103151997

N° d'affiliation à la CNSS : 66575-33

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration réuni le 21 Mai 2025 et enregistré à la recette des finances d'Hammam Chatt le 22 Mai 2025 sous le n°25800729, quittance n°M022174 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 30 Mai 2025 sous le n°202541352, le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la désignation de monsieur BOUKATTAYA Anouar en qualité d'Administrateur délégué chargé de la gestion administrative, financière et technique de la Société Tunisienne d'Aviculture en remplacement de monsieur ASKRI Mongi.

Le conseil a délégué à monsieur BOUKATTAYA Anouar les pouvoirs prévus par le statut de la société.

2025R01727SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Sunrise Palace Hôtel

Société anonyme

Au capital de 81.500.000 Dinars

Siège social : Immeuble Lake Tower, C6-3, les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

Identifiant Unique : 1634713J/A/M/0000

Dénomination Sociale de la Société : Sunrise Place Hôtel

Forme juridique : Société Anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Siège social : Immeuble Lake Tower, C6-3, les Jardins du Lac, 1053 - Tunis.

Durée : 99 ans

Montant de l'augmentation du capital en numéraire : 18.500.000 Dinars

Nombre d'actions à souscrire en numéraire : 185.000 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer du Quart (1/4) lors de la souscription

Valeur nominale des actions à émettre : 100 Dinars chacune

Dépôt au Registre National des Entreprises : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2025 a été déposé au Registre National des Entreprises le 29 Mai 2025 sous le n°AC09672025.

Apport en nature : Néant

Avantages particuliers prévus : Néant

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription au capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» agence Monastir 23, dans un compte indisponible ouvert sous le numéro 08503000233201020728, intitulé «Société Anonyme en cours d'augmentation».

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de parution de cette notice au JORT.

Modalité de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion : La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et se tiendra au siège social de la société.

2025402007SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination d'un liquidateur de la société SO.GE.COM "S.A.R.L"

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté le 4/01/2021

Siège social : Ouled Amor 4116 Midoun Djerba

MF : 1285247J/D/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du lundi 4 janvier 2021. Il s'ensuit que Mr Lassad Mellah le Gérant de la dite Société a été nommée liquidateur de la dite société dissoute par l'unanimité des associés. Le P.V sous indiqué a été enregistré au R.N.E au Registre National des Entreprises du 21/5/2025.

2025R01569SRLB2

Société PHARMALYS SCIENTIFIC OFFICE "PSO"

SARL au capital de 35 000 dinars

Siège social : Rue des Iles des Rhodes - Immeuble Atrium, 3ème étage - 1053 Les Jardins du Lac - Tunis - Tunisie

MF : 1209948G/A/M/000

Suivant PV de l'AGE tenu le 22 avril 2025 au siège social de la société et enregistré à la recette des finances le Lac Tunis le 15 mai 2025 sous le n°25504033 quittances n°M056849, dont une copie dudit PV a été déposée au RNE en date du 29 mai 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de M. Mohamed AMMAR en tant que liquidateur tout en lui conférant les pouvoirs les plus étendus.

Messieurs les créanciers de la société PSO, sont invités à présenter leurs titres de créances et/ou leurs oppositions au Liquidateur à son bureau sis à A 37 Résidence Tunis Carthage Borj Baccouche Ariana, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT.

2025R01713SRLB2

SOCIETE CONSULAB

SARL au capital de 10.000 Dinars

Av Lakhmi La Perla 2 - 6ème étage - Sfax

I.U : 1728061N

Suivant P.V de l'A.G Extraordinaire en date du 12 mai 2025 enregistré à la R.E.A.S à Sfax le 14 mai 2025 sous le n°25502756 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises à Sfax le 19 mai 2025 sous le n°202537379, il a été décidé la dissolution de la société et la nomination de Mme Souhir Abdelkafi en tant que liquidateur.

Tout créancier est tenu de produire ses titres de créances au liquidateur nommé ci-dessus à l'adresse suivante : Av 9 avril entrée Dhouib n°4 Skiet Ezzit Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

2025X00794SRLB2

AUTRES SOCIETES

Société Mutuelle «Zouila»

Rte Boumerdes Mahdia

RC : B16163199Y

MF : 009015/X/P/M/000

Suivant le P.V de l'assemblée générale ordinaire de la Société Mutuelle Centrale De Services Agricoles et Industriels «ZOUILA» sise à Mahdia tenue le 8/5/2025, enregistré à la Recette des Finances de Mahdia en date du 27/5/2025 sous le n°25703332 quittance n°40093. Il y a eu approbation :

- A l'unanimité sur les rapports moraux et financiers et des états financiers et le rapport du commissaire aux comptes des Exercices 2019/2020 et 2020/2021.

- A L'unanimité de la nomination de Monsieur Anis Dallai commissaire aux comptes pour les années 2022-2023-2024.

- A l'unanimité du quitus aux membres du conseil d'administration.

- A l'unanimité aux modifications du statut interne et la rectification des articles 3 et 8 et la modification de l'article 14 du statut interne.

- A l'unanimité des listes initiales et complémentaires proposées à la mise à jour ainsi qu'aux demandeurs d'adhésion présentés à l'Assemblée Générale.

Il y'a eu :

* L'élection du tiers au Conseil d'Administration à savoir Messieurs :

- Mohamed Mohsen Abdelwahed

- Mohsen Fkih Ahmed

- Hechmi Ben Zineb.

Et suite à l'extrait du P.V du Conseil d'Administration datant du 22/5/2025 enregistré à la Recette des Finances de Mahdia le 23/5/2025 sous le n°25703250 quittance n°M0399156 il y'a eu la répartition des tâches comme suit :

Mohamed Mohsen Abdelwahed : Président du conseil.

Lotfi Zbidi : Vice-Président.

Mohsen Fkih Ahmed : Trésorier

Hechmi Ben Zineb : Secrétaire Général.

Et les autres membres.

Et suivant le P.V de délégation des pouvoirs enregistrés à la Recette des Finances le 23/05/2025 enregistrés sous le n°25703249 Quittance n°M039153 il y'a eu délégation à Messieurs Mohamed Mohsen Abdelwahed et Mohsen Fkih Ahmed - conjointement et au même temps - l'accomplissement des opérations financières au nom de la Société Mutuelle «Zouila».

Le dossier de mise à jour a été déposé au RNE sous n°202540338 en date du 27/5/2025.

2025S00714SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Renonciation des parts d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 30/4/2025 et enregistré à la recette des finances Téboursak le 16/5/2025 quittance n°M011198 enregistrement n°25100592 Mr. Khémais Oueslati et Mr. Kamel Oueslati ont renoncé de leurs parts du fonds de commerce sis à la cité Aiin El Karma Téboursouk avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour une boulangerie à Mr. Abdeljabar Oueslati pour un montant désigné pour l'enregistrement de 60MDT.

Les oppositions seront entre les mains de Maître Ahmed Mougou avocat sis au 3 avenue de la république Téboursak dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 23 Mai 2025.

2025R01641FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 26/5/2025 enregistré à la recette des finances de Boumhel en date du 27/5/2025, N° de quittance M036916 N° d'enregistrement 25201627, Mr Nadhem Ben Bachir Ben Ali Mohamed Rached a vendu à Mr Mohamed Oussema Ben Ferid Ben Hedi Bahri, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné en une station de lavage et tout commerce, dans le local sis à la rue de l'indépendance Boumhel

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 30/5/2025.

2025R01678FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 27/5/2025 et enregistré à la recette des finances avenue de Taieb M'hiri Nabeul le 29/5/2025 sous le numéro 25203061, reçu numéro M61732, Madame Nabila Bent Hamouda El Ghazouani épouse Slim Aouadi titulaire de la carte d'identité nationale N°02538986 demeurant à la Rue Koray Cité Yasamine Nabeul, identifiant unique : 1307058C a vendu à Madame Sara Bent Al fared Ben Jousapi Buscaino titulaire de la carte d'identité nationale N°00266098 demeurant bloc 48 2ème étage appartement 6 Cité El Khadra le fonds de commerce connu sous le non commercial «Beit El Maarifa» exploité dans le local sis 20 bis Rue Marbella Nabeul destiné à l'enseignement privé de base et secondaire Jardin d'enfants, préparatoire, cours particuliers Garderie et Club School.

Les oppositions seront adressées à Madame Nabila Bent Hamouda El Ghazouani épouse Slim Aouadi à son adresse Rue Koray Cité Yasamine Nabeul dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne. A défaut, toutes les oppositions seront nulles.

Cet avis a été publié au journal «la Presse» en date du 4/6/2025.

2025R01698FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat signé le 23/5/2025 enregistré à la recette des finances le 30/5/2025, N° de quittance M049025 N° d'enregistrement 252022463, la société Gourmandise Souad Rne n°03340589 a vendu à Mme Ichrak CHAWECHI CIN n°09178143, la totalité du fonds du commerce situé à Bardo Centre.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'avocate Maître Barhoumi MOUNA à l'adresse de son bureau dès la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal la presse le 02/6/2025.

2025R01726FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/3/2024 enregistré à la recette des finances Trocadéro le 29/5/2025 sous n°M035437, Mr Yassine Elghoul a vendu à Mme Fatiha Elghoul Elbhiri la totalité du fonds de commerce sis à la rue les Perles du Sahel Khzema ouest Sousse, exploité à l'exercice de tout commerce et nommé drugstore les perles du sahel.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Mme Fatiha Elghoul Elbhiri demeurant à rue les Perles du Sahel Sousse dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 3/6/2025.

2025S00740FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant Acte de don d'un fonds de commerce en date du 27/3/2025, rédigé par les notaires de Sousse Maître Olfa MHIRI et Maître Hajer Bahmene, enregistré en date du 7/4/2025 à la recette des finances de Hammam Sousse sous Quittance n°M043964, Mr Ahmed Ben Hédi Ben Hadj Ahmed KANTAOUI, titulaire de la CIN n°02817875, a cédé en tant que don à son fils : Adnène KANTAOUI, titulaire de la CIN n°12804343, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente des matériaux de construction et métaux en détail (MF : 0182326E), qui sise à la Route de Tunis GP 1, Hammam Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 4/6/2025.

2025S00744FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Il appert suivant acte notarié en date du 19/5/2025 enregistré à la recette des finances Kasserine le 20/5/2025 Quittance n°M048793 enregistrement n°25104020 Mhamdi Abdelmajid Ben Mohamed Ben Ibrahim demeurant Cité Enour Kasserine a donné à

Mhamdi Amel Bent Abderazek demeurant à la rue Houcine Zaroug Cité Ennour Kasserine la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Houcine Zaroug Cité Enour Kasserine activité principale de restaurant "FAST FOOD" pour toute opposition dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel s'adresser au récipient Mhamdi Amel Bent Abderazek demeurant à la rue Houcine Zaroug Cité Enour Kasserine.

Cet avis est paru le 4/6/2025.

2025S00745FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 23 mai 2025 rédigé par maître Romdhani Mansour et enregistré à la recette des finances el Mansoura le 28 mai 2025 sous le numéro 25202110 : Kawther Chriti titulaire de la carte d'identité numéro 07570081 a vendu le fonds de commerce à Mohamed Ouni, titulaire de la carte d'identité numéro 11868226. Ce fonds de commerce se situe à la rue Assad Ibn el Fourat au Kairouan aux prix de cinquante trois mille dinars.

Toutes oppositions auront lieu à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis est publié au journal Echourouk du 4/6/2025.

2025S00748FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 16/5/2025, enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 28/5/2025 sous n°25201166 quittance n°M039525. Mr Seifeddine Ben Taoufik BOUGHZALA, titulaire de la CIN n°06907287 a vendu et cédé à Mr Lotfi Ben Othmen KACEM, titulaire de la CIN n°04133928, la totalité du fonds de commerce du local n°6 sis au Complexe Commercial «Colisée Sassi» Rue Palestine à Ksar Hellal avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné vente prêt à porter. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» et «Le Quotidien» du 4/6/2025.

2025S00753FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, signé le 15/5/2025 et enregistré à la recette des finances de Jammal le 15/5/2025 sous le numéro 25201073, quittance n°M42606, Madame Latifa bent Mabrouk Jamai, titulaire de la CIN 09109350 a vendu à Madame Saida bent Mousbah Mehdaoui titulaire de la CIN 13451620, un fonds de commerce destiné à la vente des fruits secs, sis à la cité Elmanar, Jammal, gouvernorat de Monastir, publié au journal Le Quotidien du 30/5/2025.

Toutes les oppositions au paiement du prix dans les limites de 20 mille dinars doivent être faites entre les mains du Maître Hammoudi Hammouda, Avocat à la cour de cassation à son adresse Immeuble Gloulou; Avenue Mohammed Maarouf, Sousse, dans un délai de 20 jours, à compter de la date de la parution de cette annonce au JORT.

2025S00754FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP du 12/05/2025 enregistré à Hammam Sousse le 27/5/2025, n°64594/25203030. La société LA COURONNE DISTRIBUTION IU : 1734246J a vendu à Mr Hedi Hmimed CIN : 06776968 le fonds de commerce (toutes les activités commerciales, industrielles et immobilières) sis à la route de ceinture Sousse Akouda 4011 Hammam Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues chez l'acquéreur élisant domicile au cabinet maître Anouar Ben Hadj Ali, Rue Ali Belhaouane Sousse. Dans les délais légaux.

Cette annonce a été insérée au journal la Presse le 4/6/2025.

2025S00756FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 29/5/2025, enregistré à la recette des finances de Jemmel le 30/5/2025 sous N° de quittance M010602, Mme Nawel Zauari a donné à Mme Leila Zouari la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels du local sis à l'Avenue L'école Menzel Kamel 5013 Monastir, exploité en Garderie connue sous le nom Lire pour l'excellence.

Toutes les oppositions concernant la cession de ce fonds de commerce doivent être déposées entre les mains de la vendeuse Mme Nawel Zauari à l'adresse Route Menzel Kamel Jemmel 5020 Monastir dans un délai maximum de (20) vingt jours de la date de publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux «la Presse et Essahafa» en date du 5/6/2025.

2025S00757FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat rédigé par Maître Ghazi Ben Othmen en date du 3 mars 2025 enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 14 mars 2025 n°25202738 quittance n°M59765, Mr Mohsen Fradia demeurant au 12 rue cité Enozha Kalaa Kebira tout le fonds de commerce sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Ben Hassine sis à la Rue Farhat Hached Hammam Sousse à la société SETIFIS PARK au MF 1922711 M demeurante à la même adresse du fonds de commerce.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur société au local sis à l'adresse ci-dessus et c'est dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la date de la publication au JORT. Cette publication est parue au journal Chourouk du 5-6-2025.

2025S00759FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Mahfoudh Fathi avocat à la cour de cassation, daté du 19/5/2025 légalisé par les deux parties le 22/5/2025 et enregistré à la Recette des Finances Gremda à Sfax le 26/5/2025 sous le numéro 25201519, reçu n°M053126, Monsieur Hafedh Ben Mokhtar Ben Ahmed Elmasmoudi né le 13/12/1962 d'une nationalité

Tunisienne domicilié à l'Avenue Chikh Ellakhmi n°11 Sakiet Eddaier Sfax titulaire d'une carte d'identité n°01285564 datée le 29/01/2025 cède à la dame Oumayma Bent Neji Ktat née le 17/12/1996 d'une nationalité Tunisienne domiciliée à la route de Tunis Km 2 Zanket Echichma n°78 Sfax titulaire d'une carte d'identité n°11096575 datée le 4/9/2024 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et immatériel exploité au local sis à la route Lafrane km5.5 centre Tourki Sfax et aménagé pour l'exercice du commerce de matériels médicaux et para médicaux et matériels de beauté et décoration compris les clients et la réputation de l'entreprise et le nom commercial et le droit de louer et quelques équipements.

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur dans le lieu où est exercée l'activité initiale objet de la vente situé à l'adresse sus-mentionnée, dans un délai n'excédant pas 20 jours à compter de la date de publication du présent extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est parue au quotidien Achourouk dans son expédition du Mardi 3 Juin 2025 à la page 6 sous le numéro 12308.

2025X00797FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat signé le 14/5/2025 enregistré à la recette des finances Cité Attadhamen le 26/5/2025 quittance n°M051234 enregistrement n°25202969.

Mme. Faten ben Whada épouse Mohamed Nayija titulaire de la C.I.N n°05657678 résidente au 7 impasse Al Hilaouani Rue Tronja Tunis a vendu à Mme. Wafa bent Mohamed ben Ahmed Daoued titulaire de la C.I.N n°08411866 résidente au 134 rue Bech Hamba Sakiyit Sfax la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à l'angle de l'immeuble Sprols, résidence Ayda cité Al-Rafaha, Mnihla, Ariana destiné pour exercer le commerce.

Les oppositions seront acceptées aux adresses des deux parties mentionnées ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 7 juin 2025.

2025402003FCCC2

Vente d'un fonds de Commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Anouar Jelliti Avocat à 10 rue Ali Bech - 1 étage - Tunis enregistré à la recette des finances Ettadhamen le 15-05-2025 sous le n° 25202762, quittance n°M048153. Monsieur Belahsen Melki de cin n° 07303971 a vendu à Monsieur Zoubeir Melki titulaire de la cin n° 07405912 la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au 105 n° 68 Ettadhamen - Ariana exploité dans l'Alimentation Générale.

Les éventuelles oppositions à la vente doivent avoir lieu dans les vingt jours à partir de la parution du présent avis au Jort entre les mains de rédacteur de l'acte et à son étude domicilié à l'adresse du fonds.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 27/05/2026.

2025402006FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte SSP daté du 14 mai 2025 enregistré à la recette des finances Lac Tunis le 27/5/2025 sous le n°25204447 quittance n°61043, Madame Narjesse TLILI a cédé à Sami REMADI le fonds de commerce de café exercé dans le local sis à la rue feuille d'Erable, Lac 2 Tunis.

Les oppositions seront acceptées au cabinet Maitre Mondher Ben Mansour sis à Borj El Makateb ICC Bureau n°11 Etage 2 centre urbain nord Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est parue au journal Essabah le 31/5/2025.

2025402009FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 14/5/2025 enregistré à la recette des finances de Menzel Jmil le 22/5/2025 sous le N°25200756 quittance n°M028852, Mr Mahdi Jemii a vendu à Baha Eddine Hammami, le fonds de commerce destiné en tant que toutes activités commerciales sis à l'avenue Habib Bourguiba n°131 Menzel Jemil Bizerte, avec tous ses éléments matériels et moraux moyennant un prix globale de cinquante mille dinars.

Cet avis est publié au journal le Quotidien daté du 30 mai 2025 facture n°FC25/10594.

2025402011FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des Finances Av Taieb Mehiri Nabeul le 29/5/2025 sous le n°25203084 quittance n°M062082, il a été vendu un fonds de commerce (succursale) à usage de fabrication et vente de glaçon, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au local commercial situé au marché central de Nabeul, de Mr Said Ben Mohamed Guinoubi (IU : 0081226Q) à la Sté GUINOUBI SEA PRODUCTS TRADE. Les oppositions seront recevables entre les mains de : Sté GUINOUBI SEA PRODUCTS TRADE, à l'adresse suivante : 7bis rue Ghandi, 2ème étage beb bhar 1001 Tunis, dans un délai de 20 jours de la date de parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal quotidien Essahafa du 31/5/2025.

2025402012FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Société rebai d'avocats et conseils : 000/M/A/1519690/Z

Etude Maître Rebai Moncef

Avocat à la cour de cassation

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances el Manzah 6 le 15/5/2025 sous le n° 25203898 quittance numéro 069049 M. Naiim Rebai a vendu et cédé à Mme Hezami Mbarka la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité actuellement pour pratiquer "cafetière" sise au km5 à la route de Bizerte en face de cité EL GHAZELA ARIANA.

Les oppositions éventuelles seront signifiées dans le délai de vingt (20) jours à compter de la parution du présent avis au domicile du vendeur sis à la rue el Kabar cité el Mehrzia Route de Bizerte km6 Ariana.

Ce communiqué a été publié dans le journal Echourouk du 27/5/2025.

2025402014FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 27/5/2025, enregistré à la recette des finances rue Nelson Mandela, le 28/5/2025, enregistrement 25202108 ; quittance 35033, Monsieur Rami Boufaed, de nationalité Tunisienne, demeurant à la résidence El Aalia 3, Immeuble C, appartement 246, Mourouj 3, Ben Arous, a vendu à madame Nafissa Hmissi épouse Ahmed Daadaa, de nationalité Tunisienne, demeurant au 9 impasse El Hassoumi, rue de Tranja, Tunis, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au local n°4, au 43 rue de Sham, Tunis, destiné pour un salon de thé, dénommé «MARVEL»

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du rédacteur de contrat; maître Abdelhamid Ben Mosbah; 7 rue Fatma Fehria, Mutuelle-ville; Tunis dans un délai de vingt jours de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal quotidien Essahafa du 4 juin 2025.

2025402028FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Zohra Akrout, Avocate à la cour d'appel daté le 6/5/2025, établi avec signature le 8/5/2025 enregistré à la recette des finances rue Montplaisir,Tunis, le 20/5/2025 quittance n°M047787, enregistrement n°25202928, Mr Elhedi Elhannachi, CIN 02548962 a cédé à Mr. Abdelwaheb Arbi, CIN n°02546433, le fonds de commerce sis au n°13 Louis Braille,Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que «fast-food».

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au JORT au domicile du fonds de commerce sis au n°13 Rue Louis Braille, Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 30/5/2025.

2025402041FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à la Recette des finances Charguia le 6/5/2025 sous numéro d'enregistrement 25205090 numéro de quittance M061852, la société KS CLOTHES, société à responsabilité limitée Identifiant unique n°1802826 /F, a vendu à la société TOP GLOBAL SERVICES un fonds de commerce sis à l'avenue Abou Dhabi Elkharrouba Hammamet exploité pour tout commerce au prix de trente mille dinars (30.000,000 Dinars).

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du fonds de commerce sise à l'avenue Abou Dhabi Elkharrouba Hammamet pendant la période légale.

La publication a été faite au journal le Quotidien le 15/5/2025.

2025402042FCCC2

Location gérance libre

Résiliation d'un contrat de location d'un fonds de commerce

En vertu d'un écrit manuscrit daté du 21/5/2025 et enregistré auprès de la recette des finances de Mareth sous le numéro 25700830, Feguri Hfaidh et Adel Belayadi sont convenus de résilier le contrat de location du fonds de commerce, objet du contrat de bail daté du 01/10/2024 et enregistré à la recette des finances de Mareth le 01/10/2024 sous le numéro 24301660, relatif au café connu sous le nom de "Café El ARGOUB", situé à Argoub, Mareth, et ce, à compter du 1er mai 2025. Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Quotidien en date de 02/6/2025.

2025R01695FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 20/5/2025 et 24/5/2025 et enregistré à la recette des finances de Mareth le 29/5/2025 sous le n°25300877, quittance n°M028966 Mr Feguri Hfaidh a donné en location gérance à Monsieur Kordi Mohamed la totalité du fonds de commerce consistant en un café connu «café ARGOUB» situé à la ville de Mareth gouvernorat Gabès et cela pour la période de 5 ans du 01/5/2025 jusqu'au 30/4/2030 cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien en date du 02/6/2025.

2025R01696FCCC3

Résiliation d'un contrat de location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 23/5/2025 enregistré à la recette des finances de Ghomrasen en date du 29/5/2025, N° de quittance M009212 N° d'enregistrement 25300314, le contrat de location du fonds de commerce sis au 171 avenue Bourguiba Ghomrasen a été résilié entre Mr Belgacem Ben Mohamed Lachheb et Habib Ben Belgacem Gamri.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 5/6/2025.

2025R01720FCCC3

Contrat de location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé signé le 19/5/2025 et enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche le 23/5/2025 Reçu N°043367 et enregistrement n°2530266.

Monsieur Haithem Dridi (titulaire de la CIN n°07393094 délivrée le 29/10/2024) donné en location son fonds de commerce, sis au n°15 Rue Chadli Kallala Tunis à Monsieur Kamel Harbaoui (titulaire de la CIN n°13640270 délivrée le 17/10/2025) afin d'y exercer son activité en matière de coiffure et d'esthétique. Pour un an, renouvelable à partir du 01/6/2025 au 31/5/2026.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains du propriétaire du fonds de commerce, à l'adresse du local, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 01/6/2025.

2025401973FCCC3

Location d'une Gérance Libre

Suivant acte SSP en date du 15/5/2025 enregistré à la recette des finances La Goulette le 28/5/2025 sous le n°25304636 Quittance n°M065925 Mr Fathi Lagha CIN

n°02940381 gérant de la société "Ws Coffee" MF 1846600C, loue, à Mr Slim Seyah CIN n°11423737 gérant de la Sté en cours de constitution "Le KAI S", le fonds de commerce Gérance Libre sis à la Résidence Aicha Laouina à usage de café Restaurant d'un montant de (14.000,000) quatorze mille Dinars par mois, avec tous les éléments corporels et incorporels pour une durée de 3 ans à partir du 01/6/2025. Les oppositions doivent être présentées entre les mains du Maître Moez Ghodhbeni son bureau sis à Rue 8368 Res Omar Montplaisir, dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette annonce. Publier au journal la Presse le 4/6/2025.

2025402008FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19 Mars 2025 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 10 avril 2025 sous le n°25302424, quittance n°M038632, Mr Hethli Youssef demeurant Belle Plage Bizerte, a loué à Mr Tmimi Bilel demeurant Ain El Och Nadhour Bizerte, le fonds de commerce destiné en tant que Restaurant sis à Corniche Bizerte moyennant un loyer Annuel de soixante-six mille dinars et pour une période allant du 1 Avril 2025 au 31/3/2030.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien du 1 Juin 2025.

2025402013FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement agricole

Selon assemblée générale datée le 14/4/2025 et selon reçu n°04/2025 de gouvernorat de Manouba il a été constitué un groupement agricole :

Nom de Groupement : Groupement Arrezk de développement agricole Hmaym

Adresse : Hmayem Mornaguia.

Membres :

Présidente : Amira Aouini

Trésorière : Ines Jlassi.

Secrétaire générale : Neila Jlassi.

2025R01689APSF1

Constitution de syndicat

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 6/4/2025, enregistré à la recette des finances de Sidi Hussein le 20/5/2025 sous le numéro de récépissé 11063575 et le numéro d'enregistrement 25702016, il a été décidé l'élection d'un nouveau bureau syndical sous le nom :

Syndicat de la Résidence El Fourat 2

Le siège social est fixé à Cité El Waha - El Agba - Tunis.

Les membres du bureau syndical ont été élus comme suit :

- Attef Zaoui : Président du syndicat.
- Farid Baldi : Trésorier
- Yahya Mnassri : Secrétaire général
- Samir Zouaghi : Membre

Le présent avis est établi en vue de sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025402024APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : AI-Amane pour la Protection des Animaux

Siège social : 35, Rue de Tunis, El Kram Est 2015, Tunis

Objet : Constitution d'une association à caractère social.

Objectifs :

- Soutenir la protection des animaux
- Contribuer à la sensibilisation à la cause animale.

Membres :

- Chahrazed Ramedi : Présidente de l'association
- Samah Triki : Vice-présidente de l'association
- Mariém El-Amri : Secrétaire générale
- Jihen Ben Salem : Trésorière.

2025402027APSF1

Constitution du syndicat des propriétaires de résidence E3MAR 2

Selon un procès-verbal constitutif daté le 26/11/2023, enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 28/12/2023 enregistrement 23713183, quittance n°143882, et selon un procès-verbal de réunion générale daté le 14/01/2025 et enregistré le 24/02/2025 quittance n°26621 enregistrement n°25702028, le syndicat des propriétaires de résidence E3MAR 2, sise à la rue secondaire de IBN NAJI lotissement la société Tuniso-Koweitienne d'El E3mar Soukra Ariana 2036, a été construit :

Le syndicat est composé de :

- Tarak Harrar : Président
- Aymen Amami : Vice-Président
- Aleddine Mdimegh : Trésorier.

2025402029APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du syndic des copropriétaires

De la résidence "les Terrasses de la Soukra & Murano"

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire du syndicat des copropriétaires du 12 Octobre 2024 enregistré à la recette des finances Ariana sous le numéro 24712765, la quittance n°141955 du 4/12/2024. Le syndic des copropriétaires de la résidence les terrasses de la Soukra & murano sise au 64 bis Avenue Fattouma Bourguiba, 2036 Soukra, Ariana a été élu et il a décidé à l'unanimité d'élire Mme Chaima Nahdi la gérante de la société du syndic immobilier professionnel SYNDIC PLUS en qualité de présidente et trésorière de la résidence les terrasses de la Soukra & Murano, avec 6 membres Mr Ali Badri, Mr Hedi Fraj, Mr Naji Mazni, Mme Hedia Hwissa, Mme Imen Mghirbi et Mme Fatma Hamdani.

2025R01721APSF2

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence «Dorimed1»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 02 Février 2025 enregistré à la recette des finances Ariana sous le numéro 25701800, la quittance n°24188 du 18/02/2025. Le syndic des copropriétaires de la résidence Dorimed1 sise à la Rue Iraq Soukra a été élu le bureau suivant :

Président du syndic : Mr Khalil Yaiich

Trésorier du syndic : Mme Chaima Nahdi

Membres : Mme Wided Hargam, Mr Ali Ben Mehrez et Mr Kais Zammit.

2025R01722APSF2

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence

"Dar el Ferdaous"

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 8 Juin 2024 enregistré à la recette des finances Ariana sous le numéro 24707374, la quittance n°92045 du 16/7/2024. Le syndic des copropriétaires de la résidence Dar El Ferdaous sise à Soukra a été élu le bureau suivant :

Président du syndic : Mr Morad Azzouz

Membres : Mr Ahmed Akel, Mr Yahya Ben Hssin et Mr Kais Hermi.

2025R01723APSF2

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence

"La Palmeraie de Gammart Ilot D"

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 18 décembre 2023 enregistré à la recette des finances La Marsa sous le numéro 23708188, la quittance n°149114 du 29/12/2023. Le syndic des copropriétaires de la résidence Palmeraie de Gammart Ilot D sise à Cité Khalil La Marsa a été élu et il a décidé à l'unanimité d'élire Mme Chaima Nahdi la gérante de la société du syndic immobilier professionnel SYNDIC PLUS en qualité de présidente et trésorière de la résidence la Palmeraie de Gammarth Ilot D.

2025R01724APSF2

Renouvellement du mandat du bureau du syndic

Résidence Mariem

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale du syndic des copropriétaires de la résidence Mariem sise au 29 rue de l'Indépendance Ariana en date du 18/01/2025 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 11/3/2025 sous le n°25701513 reçu n°M030464 objet du dossier déposé à la Municipalité de l'Ariana le 18/3/2025 sous le n°1959 et son complément déposé le 28/3/2025 sous le n°2949 et accepté selon la correspondance de Mr le chargé de la direction des affaires de La Municipalité de l'Ariana en date du 16/05/2025 sous le n°D2025051711 il a été renouvelé le pouvoir du bureau du syndic de la résidence Mariem composé des Messieurs :

Imed Abbassi : Président

Jalel Eddine Fourati : Trésorier

Chokri Ben Omran : Membre

Atef Azizi : Membre

Brahim Zghaier : Membre

Ali Khenissi : Membre.

2025402004APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'immeubles

Etude de Maître Slah Elbargaoui

Avocat à la cour

02 Rue Okba Ibn Nafaa Siliana

Matricule Fiscal : 403329/N

Saisissant et saisi :

Abderrahmen Ben Abelkarim Kouka En Qualité de partie saisissante demeurant à la délégation de Kissra gouvernorat de Siliana.

Qui a élu domicile à l'étude de leur avocat maître Slah El Bargaoui, 02 rue Okba Ibn Nafaa Siliana Gouvernorat de Siliana.

Miled Ben Lakhkhar Elaaskri. En qualité de saisi en demeurant à Bou Abdallah délégation de Kissra gouvernorat de Siliana.

L'Avocat poursuivant :

Maître Slah El Bargaoui avocat à la cour 02 rue Okba Ibn Nafaa Siliana Gouvernorat de Siliana.

Immeuble saisi :

La totalité d'une parcelle agricole de forme déviante (non Immatriculée) située à bou abdella délégation de Kissra gouvernorat de Siliana limité au sud par propriété de L'azhar ben Salem Elhammami ; à l'est par la propriété de Hbib Ben Mohamed Ben Belgacem en partie et la propriété de Najib Elfoudhil d'autre part au nord par la propriété de Ammar Ben l'akhaer en partie et le domaine Forestier d'autre part à l'ouest par la propriété de Naceur Ben Mohamed Ben Belgacem, la superficie de la propriété est d'un hectare 31 ares 78 centiares il est de nature agricole plantée en totalité par des oliviers et des amandiers et des figuiers productives. La propriété revient le débiteur saisi en vertu d'une vente conclue avec son frère.

Mise à prix :

Quarante trois mille cent quatre vingt dix dinars (43.190 ,000D).

L'adjudication :

Aura lieu le mardi 01 juillet 2025 à partir de 9 heures au siège du tribunal de 1ère instance de Siliana.

La visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi se fait tous les jours de 08 à 18 heures.

Pour plus de renseignements, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance ou s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant.

2025R01699VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Sihem b. Said Khemiri

Avocate à la cour de cassation

11 rue el Yasmine Jendouba 8100

Tel/fax : 78607574

MF : 606835/D

La partie poursuivante :

Rakia Bent Youssef Zlawia titulaire de la cin 02295307 délivrée le 8/02/2021

demeurant à la Rue Arbi Zarrouk Béja domiciliée au cabinet de son avocate maître Khemiri Sihem sis 11 rue de Yasmine Jendouba en sa qualité de créancier le débiteur saisi Adel Ben Chedli Zouaoui titulaire de la cin 02553379 délivrée le 18/01/2019.

Propriété mise en vente :

Une maison destinée à l'habitation d'une superficie de cent mètres carrés frémie se compose de deux et ages un étage au rez-de-chaussée et un premier étage non fini étage rez-de-chaussée se compose d'un couloir d'un salon et trois chambres à coucher et une salle de bain et une véranda située à dachra tabrka la superficie de rez-de-chaussée est cent quinze mètres carrés et la superficie de 1er étage est deux cent vingt un mètres carrés.

Mise à prix :

Le prix d'ouverture a été fixé à cent trente trois mile dinars (133.000).

Date et lieu de vente :

Mardi le 01 juillet 2025 à partir de neuf heures du matin à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Jendouba.

La visite du bien :

Se fait tous les jours pendant l'horaire administratif pour prendre connaissance du cahier de charges il faut s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Jendouba ou au cabinet de l'avocate poursuivante de vente maître Sihem Khmiri 11 rue Yasmine Jendouba.

Date et lieu de la vente :

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix pour les participations étrangers il faut obtenir l'autorisation exigée pour les non résidents.

2025R01719VEPA1

Acte judiciaire

(Adjudication judiciaire en application de l'art 433 CPCC)

1- Le demandeur à la licitation :

Amen banque- société anonyme - dont le siège social est à Tunis - Avenue Mohamed El Khammès. Identifiant unique à la RNE 0000221M

2- Le défendeur à la licitation : Société El guitoune - société SARL - Identifiant unique au RNE 0615246N

3- Avocat poursuivant : Maître Ahmed TEMTEM, 2Bis rue d'argentine Immeuble Argentina - 2ème étage Bureau 4, le Belvédère Tunis M.F N°1470605X.

4- L'immeuble objet de la licitation : Le bien Immeuble objet est un hôtel (Blumarin) qui est un hôtel en cour de construction, située à la zone touristique d'el Mansoura Kélibia au bord de la mer de Mansoura c'est un bâtiment en construction (les travaux sont suspendus depuis une période du temps) capacité d'accueil de 600 lits, avec une superficie bâtie de 22 mille mètres carrés, construite sur le TF n°583014, Nabeul et consiste principalement en une structure de base en béton et en murs. La conception actuelle de l'hôtel comprend le hall d'accueil, les restaurants, les magasins communs, deux ailes de plusieurs étages, et une semi-ouverte Piscine extérieure. Le bâtiment est équipé d'électricité et manque de travaux de cloison, de carrelage, de plâtrerie et de menuiserie ainsi que d'autres travaux de sanitaire, d'électricité, de ferronnerie, de climatisation et de préparation intérieure.

5- Mise à prix : Dix-sept millions six cent quatre vingt cinq mille huit cent dinars (17.685.800,000)

6- Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul le lundi 30/6/2025, à partir de 9 heures du matin.

7- Visite :

La participation à l'adjudication se fera par l'intermédiaire d'un avocat après la consignation du 1/3 du montant de la mise à prix.

Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de l'autorité concernée.

Pour plus amples renseignements s'adresser au bureau de l'avocat poursuivant et pour consulter le cahier des charges l'intéresse doit se rendre au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul où il est déposé.

2025R01731VEPA1

Adjudication licitation immobilière

Après réduction de 40 %

Le demandeur de la vente : Mr. Atef ben Hamda Ferchichi, titulaire de la CIN n°07813551, du 23/12/2017, résident à la rue Habib Bougatfa, Jendouba, élisant son domicile au bureau de son avocat Maître Karoui Akrem, sis au 44 Avenue Habib Bourguiba, Jendouba.

Les défendeurs à la vente : 1- Mabrouka Bent Arbi Touihri demeurant à Jendouba cité Ras el Kef.

2- Jihène Bent Hamda Ferchichi demeurant à Jendouba cité Ras el Kef.

3- Lobna Bent Hamda Ferchichi demeurant à Jendouba 67 Rue Habib Bougatfa.

Avocat poursuivant : Maître Akrem Karoui sis au 44 Avenue Habib Bourguiba Jendouba

L'immeuble à vendre : la totalité de l'immeuble dénommé «Dar Hamda» objet du titre foncier n°13045 Jendouba d'une contenance totale de 184 parts, sis au lotissement cimetière Ras el Kef Jendouba n°572 il s'agit d'un immeuble d'habitation au rez-de-chaussée avec garage et 1er étage incomplet contenant trois chambres à coucher cuisine et salle d'eau interne avec une salle d'eau externe et escalier au hall, le sol est starifié en glacer de sol et les murs des toilettes et cuisine en faïences au 1er étage il existe des travaux de construction avec des murs de 3.4 mètres de côté des voisin et de 1.6 mètre de côté principal, le prix de départ après la réduction de 40 pour cent suite à la décision du tribunal de 1ère instance de Jendouba du 3/6/2025, est de quatre vingt quatorze mille cinq cent dinars (94.500.000).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mardi 01/7/2025 à 9h et suivant à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Jendouba.

La participation aux enchères ne peut se faire que sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine en temps d'horaire administratif.

Pour d'amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de 1ère instance de Jendouba.

2025R01736VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nabila Achour

Avocat Avenue de la République Monastir

Tél : 73462288

Une vente aux enchères publiques aura lieu au tribunal de première instance de Monastir au Palais de justice de Monastir, le Mercredi 9/7/2025, à partir de 9 h du matin.

1- La partie poursuivante : Najet Bent Fradj Achour, résidente à l'avenue Ali Belhwen Bembla.

2- La partie poursuivie : Fradj Ben El Mediouni Gmiden, ouvrier, résident à l'Avenue de Marseille N°2 Bembla.

3- L'Avocat poursuivant : Maître Nabila Achour avocate à la cour de cassation demeurant à l'avenue de la république Monastir.

4- Immeuble à vendre : La totalité de la moitié en indivision du logement situé dans le lieu connu "quartier El Hadj Salem", sis à l'avenue Marseille Bembla, appartenant à la partie poursuivie Fradj Gmiden, elle est délimitée comme suit : de kebla El Dehmani Gmiden, de l'Est avenue Marseille et au nord route et de l'Ouest propriété Abdallah Gmiden.

5- La mise à prix : est fixée à 65.003,510 dinars, suivant expertise de Mme Besma Mabrouk, mandaté par le président du tribunal de première instance de Monastir sur requête n°4929 du 26/6/2024.

6- La date de l'adjudication : La vente aux enchères publiques aura lieu au tribunal de première instance de Monastir au palais de justice de Monastir, le Mercredi 9/7/2025, à partir de 9 h du matin.

7- La visite des lieux : Aura lieu chaque dimanche entre 12h et 13h, et pour des amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de Maître Nabila Achour à l'adresse sus-indiquée.

2025S00747VEPA1

Vente par adjudication licitation immobilière aux enchères publiques

Suite à un jugement

Le 7/7/2025 à 9h de matin et suivants à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 sera procédé à la vente de l'immobilier ci après :

Demandeur de vente : Hedi Ben Abdallah Ben Mohamed Dridi et Fradj Ben Abdallah Ben Mohamed Dridi 155 avenue Hedi Chaker Hammam Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Mrabet Adel Avocat auprès de la cour de cassation immeuble Izdihar Sahloul Sousse. M.F 1021253/T.

La partie adverse : les héritiers de Salem Ben Abdallah Ben Mohamed Dridi ; Zakia Bent Hassen Dridi. Sami Ben Salem Dridi, Adel Ben Salem Dridi, Abdallah Ben Salem Dridi, Nizar Ben Salem Dridi, Besma Bent Salem Dridi, les Héritiers de Hinda Bent Salem Dridi ; Moncef Ben Sadok Ben Salem Hammami, Sedki Hammami, Fatma Hammami, Sadem Hammami Zakia Dridi tous demeurant à 155 Avenue Hédi Chaker bis hammam Sousse.

Immobilier mis en vente :

La totalité de l'immeuble sis à l'avenue Iben Khaldoune Hammam Sousse délimité de coté par Salah Dridi et de l'autre coté par Fradj et Ahmed Dridi et de coté est par l'avenue Iben Khaldoun et de coté ouest par Hamed Wesleti, d'une superficie de 153 m² est constitué par deux habitations : l'un se situe à coté Est de l'avenue Iben Khaldoun est constitué par rez-de-chaussée composé d'un hall et deux chambres à coucher et toilette et escalier mène vers le premier étage d'une superficie de 31 m² et de premier étage composé de deux chambres à coucher cuisine hall d'une superficie de 26 m². L'autre constitue par rez-de-chaussée composé de deux chambres à coucher et hall et deux chambres et une 4ème chambre et 5ème chambre cuisine, toilette d'une superficie de 68 m².

Mise à prix :

Cent vingt quatre mille deux cent dinars (124.200.000 d) après rabaissement de 40% de la mise à prix initiale par l'application de l'art 425 C.P.C.C.

Observation :

Pour la communication du cahier des charges, contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères il faut consigner au moins le tiers de la mise à prix.

La visite de l'immobilier se fait chaque jour de 10h de matin jusqu'à 17h.

2025S00749VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Adel Mekacher

Avenue Bab Bnet Tunis IM. Abed

Tél : 98843998

MF : 9111246 Q/A/P/000

1- La partie poursuivie : Jauida Jamali, Demeurant Rue Sidi Jabeur Mahdia cin n°3935248

2- La partie poursuivante : Jenaina Bent Taher El Eluini, Demeurant à la Rue Ras Efrikia n°64 Mahdia

3- Avocat de la partie poursuivante : Maître Adel Mekacher Avenue Bab Bnet Tunis IM. Elabed 1er étage.

4- L'immeuble saisi :

Le terrain objet de la saisie appartient à la parcelle A d'une superficie de 298 m² en indivise distraire du morcellement n°5 de superficie totale 1258m² du plan du partage de géomètre Mr Mohsen Gharbi dont les frontières imaginaires au Boulevard Touristique Sousse Maritime; constituant en un terrain non bâti.

5- Prix d'ouverture : 1- la mise à prix est fixée après l'expertise de l'architecte Mr Riadh Bassou à quatre cent vingt deux mille deux cent dinars (422.200D)par ordonnance sur requête n°15053 du Président du tribunal de 1ère instance de Sousse 1 en date du 17/7/2024.

6- Date et lieu de l'adjudication : le jeudi trois juillet deux mille vingt cinq (3/7/2025) à partir de neuf heures du matin et suivant à l'audience des saisies immobilières au tribunal de première instance de Sousse.

7- Condition de visites des lieux : la visite se fait tous les jours de la semaine et pour prendre connaissance du cahier des charges il faut s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sousse 1 ou l'avocat du surenchérisseur.

8- Condition de participation à l'adjudication : toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien être

muni d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocables, les étrangers doivent être muni d'une autorisation Préalable.

Pour de plus amples renseignements, contacter le greffe du tribunal de première instance de Sousse 1 pour consultation du cahier des charges ou l'étude de l'avocat de la partie poursuivante pendant les heures du travail.

2025S00755VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une décision de licitation

Après rabaissement de 40% de la mise à prix initiale

Cabinet Maître Mohamed Ben Taher Mkhinini

Avenue Mohamed Maarouf Sousse, Immeuble Elite

Tél. : 73227119

Matricule fiscal : 1121869D

- Les demandeurs de licitation :

1) Hasna Bent Ali Ben Abed en son nom et au nom de sa fille mineure Sarra Bent Mohamed Ben Ammar, CIN 02900198, sans emploi.

2) Nozha Bent Mohamed Ben Ammar, CIN 05581177 ouvrière.

3) Hayet Souiai en son nom et au nom de ses enfants mineurs Mohamed Ali et Molka enfants de Nabil Ben Ammar, CIN 08463425, sans emploi.

Demeurant tous au barrage souterrain de Chouicha, Ouled Boualak Sidi Bou Ali.

- La partie saisie : El Bahri Ben Abid Ben Ammar, CIN 02957245, ouvrier à l'usine, demeurant à Sidi Bou Ali Al Alouj, Sousse

- Objet de la vente : Il s'agit d'un Immeuble non immatriculé sis à Choobet Sondouk Rue Salah El-Din, Gouta, Khazama Ouest, Sousse composé de :

- Un rez-de-chaussée constitué d'un appartement (Superficie 70 m²), un deuxième appartement (Superficie 137 m²) une chambre des escaliers (Superficie 12 m²) une cour intérieure non couverte (Superficie 20 m²).

- Un étage supérieur constitué d'un appartement (Superficie 70 m²), un deuxième appartement (Superficie 137 m²), une chambre des escaliers (Superficie 12 m²).

- Avocat poursuivant : Maître Mohamed Ben Taher Mkhinini, Avenue Mohamed Maarouf Sousse, Immeuble Elite.

- Titre exécutoire : Jugement de première instance rendu dans l'affaire n°15023 au 27/01/2022 auprès du tribunal de première instance de Sousse, objet d'une attestation de non appel.

- Date et lieu de l'adjudication : Le jeudi 3/7/2025 à partir de 8 :30h du matin devant la chambre des criées au tribunal de première instance Sousse1.

- Mise à prix : Cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante dinars (183.960,000TND) après rabaissement de 40%.

- Remarque : Pour visite et plus de renseignements on peut contacter le bureau de maître Mohamed Ben Taher Mkhinini, Avocat à la cour de cassation, demeurant à l'Avenue Mohamed Maarouf Sousse, Immeuble Elite et c'est tous les jours de la semaine du 8 h du matin jusqu'à 17 h.

La consultation du cahier des charges peut se faire au Greffe du tribunal de première instance de Sousse1 ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et par l'intermédiaire d'un avocat.

2025S00761VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivants : Nader Smaoui, domicilié au bureau de son avocat maître Koubâa Amine, situé à l'avenue Patrice Lumumba, immeuble Omrane Bloc «A» 1er étage Sfax.

Poursuivi : Fakher Chakroun, domicilié au 21 bis rue de l'environnement, Gremda Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Koubâa Amine, Avocat à la cour de cassation, Rue Patrice Lumumba, immeuble Omrane Bloc «A» 1er étage Sfax.

Immeuble à vendre : L'intégralité de la propriété inscrite au registre foncier sous le n°3668 Sfax, dénommée «EL HANA XVII», situé sur la route Gremda Km 4 Sfax, et plus précisément au niveau d'une voie d'accès impasse issue du côté ouest de la route Bouzayéne. Le bien se trouve dans une zone à vocation résidentielle, délimité au sud par les héritiers d'Ali Charfi, à l'Est par la parcelle 9, à l'ouest par la parcelle 7 et au nord par une entrée impasse.

Terrain : superficie totale de 958 m², avec deux portails à double battant et une petite porte. Clôturé par des murs enduits et peints.

Villa : superficie couverte de 295 m², sol en marbre, murs enduits et peints, plafond en béton armé (3,30 m) orné de gypserie et éclairage élégant. Comprend : un hall central avec placard mural, un salon doté d'une porte-fenêtre ouvrant sud-ouest et de 3 fenêtres orientées sud-est, une salle de séjour avec fenêtre (sud et sud-est), un couloir, une suite parentale comprenant (un couloir avec armoire murale et une fenêtre ouest, une salle de bain complète, une chambre à coucher avec baie vitrée sud), une salle d'eau avec sol en parterre et murs revêtus de céramique, une cuisine équipée (plan de travail en marbre, accès au débarras).

Débarras : Sa surface couverte est de 54 m² construite dans le coin sud-ouest du bâtiment avec une porte sur un rail ouvrant à l'ouest et un autre au sud qui s'ouvre sur le reste du terrain, son sol en carrelage, ses murs sont calcinés et peints, plafond en béton armé à 2,65 m d'hauteur. Espace aménagé avec un coin cuisine et une toilette avec un sol en parterre et ses murs sont recouverts de céramique.

Entrepôt : Sa surface couverte est de 22 m² construit dans le coin sud-ouest, son sol est en carrelage, ses murs son calcinés et peints, son plafond est en béton armé à une hauteur de 2,50 m.

Architecture raffinée, façade en pierre polie et tuiles, matériaux haut de gamme, portes en bois massif, fenêtres en aluminium, sanitaires de lux, jardin paysager. Equipé d'eau, électricité et chauffage centrale.

Mise à prix : Neuf cent quatre-vingt mille dinars (980.000,000D).

Date et lieux de vente : Mercredi 02/7/2025 à partir de neuf heures du matin devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sfax 2, situé à la rue du 14 janvier, avenue Ahmed Aloulou, Sfax.

Remarque : La visite de l'immeuble sur rendez-vous, tous les jours ouvrables.

L'enchérisseur qui veut participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix.

Les étrangers doivent, en outre, obtenir la licence du gouverneur.

2025X00782VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien R.C N°B187881996, RNE 0000110F ;

Partie saisie : Hamrouni Lotfi, titulaire de la CIN n°08154721, Propriétaire d'une pizzeria, demeurant à la route de l'aéroport km4 chez restaurant LOTFI Sfax

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : La totalité d'un terrain rectangulaire, clôturé de tous les côtés, sur lequel est construit au niveau des limites Est et ouest un bâtiment de 2 étages, situé sur la route de l'aéroport (AGAREB), km 8,5, cité Al-Wafa, à coté de la mosquée "Essalem" Sfax, à droite en direction du centre ville, et à environ 2km de la route principale dans une région résidentielle.

Sa superficie : 225 m² et mesurant du sud vers le nord des 2 cotés Est et ouest 22.50m et de l'Est vers l'ouest des 2 cotés sud et nord 10 m.

Le bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée entièrement construit et équipé et d'un étage supérieur en cours d'achèvement, bâti au niveau des frontières Est et ouest séparant les voisins, sans laisser de distance de retrait.

Le rez-de-chaussée : Sa superficie couverte est de 115 m², il comprend un salon, un hall menant à une pièce donnant sur le coté sud, deux chambres ouvrant sur l'ouest, une salle de bain et une cuisine donnant sur le sud munie d'une 2ème porte ouvrant sur une terrasse.

Son plafond est en hourdis et en béton armé, ses murs extérieurs sont construits avec briques de 12, ses cloisons intérieures sont construites avec briques ordinaires, et il est entièrement enduit et peint de l'intérieur et de l'extérieur. Tout son sol est carrelé, à l'exception du sol de la cuisine et de la salle de bain qui sont recouverts de carreaux de céramique.

Les murs de la cuisine et de la salle de douche sont recouverts de porcelaine peinte. La cuisine est équipée de tables en marbre avec des armoires en bois de qualité normale. Les équipements sanitaires, sont également de qualité normale. Les portes et les fenêtres sont en bois ordinaire et les fenêtres ne sont pas équipées de fer de protection.

Le rez-de-chaussée est équipé d'électricité et d'eau potable.

L'Etage supérieur : il est en cours de construction, sa superficie est de 115 m², il est accessible à travers des escaliers ouverts construits sur le coin sud Est de la propriété.

Son toit est en ourdis et en béton armé, ses murs extérieurs sont en briques, 12 Certaines cloisons intérieures sont construites de briques, tandis que d'autres ne le sont pas encore. Les murs de la cuisine sont en plâtre et elle est non encore entièrement construite et équipée.

La totalité du terrain est limité du sud par une rue goudronnée d'où il est accessible, de l'Est par Cherni Chokri, du nord par une impasse d'où l'entrée aussi et de l'ouest par El Makki.

La mise à prix : 120.000.000 D frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 9/7/2025 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis à 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X00787VEPA1

Etude Maître Sameh Chakchouk

Avocate

Immeuble el Manar, Esc A Entrée Habib Thamer

4ème étage Bur n°29 Sfax

Tél/Fax : 74200400

Portable : 22783344

MF : 1138286WPA

Partie poursuivante : Adel Ben Taher, sise à la route Karmada, kilomètre 9, quartier Wargma, Sfax.

Partie saisie :

1- Mohamed El Cherif, situé sur la route de Karmada, à 9 km du quartier Wargma, Sfax.

2- Radhia Al Cherif, située sur la route de Karmada, kilomètre 9, district de Wargma, Sfax.

3- Nagia Al Cherif, situé sur la route de Karmada, kilomètre 9, district de Wargma, Sfax.

4- Aliya Al Cherif, sise à la route de Tunis, km 7, Saqiat Ezzit, rue Ali Belhawan, Sfax.

5- Souhila Al Cherif, sise à la route de Tunis, km 7, Saqiat Ezzit, rue Ali Belhawan, Sfax.

Avocat de la partie poursuivante :

Maître Samah Chakchouk, avocate, dont le cabinet est situé au bâtiment Al-Manar, salle de classe A, quatrième étage, bureau n°29, Sfax.

Propriété à vendre :

La propriété à vendre est un immeuble résidentiel situé dans le quartier de Saqiat Al-Zeit, rue Al-Manji Salim est sur le côté droit vers l'ouest entre la route de Tunis et la route de Taniour. Il s'agit d'un ancien bâtiment attenant au côté sud et composé de deux pièces, une véranda ouest, d'une superficie d'environ 135 mètres carrés, construit sur la partie sud d'un terrain rectangulaire aux dimensions biaises, dont certaines limites ne sont pas droites, d'une superficie d'environ 423 mètres carrés avec entrée commune équipée d'eau et d'électricité. Il dispose d'un escalier souterrain menant au toit. Elle est bordée à l'est par Mahjoub Al Cherif, les héritiers de Khamakham, à l'ouest par Al Mouncef Cherif, et au sud par les héritiers de Hamouda Al Qallal.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à :

Quatre vingt dix sept mille deux cents dinars (97.200.000 D), outre les frais juridiques qui seront chiffrés lors dé l'adjudication cette séance de la vente aux enchères n'aura lieu que par l'intermédiaire d'un avocat ayant constitué au moins un tiers du prix initial dans le fonds de dépôt et de garantie ou ayant présenté un chèque avec un solde certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Date de la vente :

L'adjudication aura lieu le lundi (07/07/2025) à 9h du matin à la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sfax rue Abou Kassem Chebbi.

Condition de ventes :

La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'une Avocate après consignation du tiers (1/3) du montant de la mise à prix.

Le paiement du prix doit être en espèce ou par cheque certifié. La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine pendant l'horaire administratif.

2025X00788VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Fatma Bent Bechir Ben Dhaou Ben Oun CIN n°06549295 demeurant à cité Nour Tataouine (Caution réelle)

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : la totalité des parts indivises soient 449 /63323 dans l'immeuble dénommé «DORSAF» objet du TF n°8758 Tataouine sis à Broumet délégation Tataouine nord Tataouine, il s'agit d'une terre agricole de 63323 m² de contenance implantée en oliviers et en palmiers, actuellement lotissement non approuvé, l'immeuble est doté des tous les équipements nécessaires et essentiels (eaux potable, électricité, réseau téléphonique, ONAS) et il est tous prés des servisses vitaux(école, lycée ... etc.).

Mise à prix : (67.350.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 14/7/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tataouine.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tataouine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00790VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Yafa Charfi CIN 09701009 demeurante à l'avenue Abou Kacem Chebbi chez Abdelkarim Neji Tozeur.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Il s'agit d'un terrain de 216 m² de contenance sur le quel est édifiée une maison de 152m² de surface couverte, l'immeuble est sis à «sahraoui» Tozeur délimité du coté sud d'où son entrée principale par une route; du coté est par une maison de Tawfik Aka, du coté nord par la maison de Chik Larousii et du coté ouest l'habitation de Ameur Neji. L'immeuble compte une chambre, un salon, un couloir, une cuisine, une douche, un hall non couvert et une saquifa.

Mise à prix : (70.080.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 14/7/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00791VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A, R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : la société «ANIS» SARL, RNE 8487Y, dont le siège social est à Sfax zone industrielle de la poudrière2 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé« anis» objet du TF n°92649 Sfax consistant en un terrain rectangulaire clôture de 4 cotés d'une contenance de 3494 m², sis à la zone industrielle "poudrière 2" Sfax au bord de la ceinture reliant route Mahdia à la route Saltnia du

coté est et au bord du rue "Alcotn" du coté ouest, l'immeuble est délimité du coté sud par une usine propriété de tiers, du coté est par la ceinture reliant route Mahdia à la route Saltnia, du coté nord par le dépôt de l'office national de l'huile et du coté ouest par la rue Alcotn d'où l'entrée principale.

L'immeuble abrite un bâtiment principal et des annexes :

*le bâtiment principal consiste en une vaste usine de deux étages dont la construction et b les équipements en état moyen.

-le rez-de-chaussée de surface couverte de 2090m², on y compte un département administratif composé d'une entrée, un vaste salon, un couloir, 4 bureaux des toilettes, un escalier, un suite pour les ouvriers contenant une vestiaire, une salle à manger, des couloirs et un bloc sanitaire pour les ouvriers, on compte aussi dans cet étage une vaste salle, une salle de production suivie d'une petite salle, 3 bureaux, une pièce pour le chauffage, 2 salles de production, une deuxième suite pour les ouvriers composé d'une chambre une buvette, un bloc sanitaire, un escaliers et un hangar.

- Le premier étage : d'une superficie de 1996m², il est composé d'un département administratif contenant un couloir conduisant à 8 bureaux, un bloc sanitaire, un escalier, un balcon, un vaste espace du coté est surplombant le rez-de-chaussée, sur le coté ouest on compte un dépôt, deux ateliers, une salle de production, une direction de trois bureaux, une buvette, une salle d'eau et un balcon, les sols sont en carrelage et les toits et les piliers sont en béton armé, la construction est équipée de deux montes charges automatiques.

Les annexes de l'immeuble : une pièce de 20m² de surface pour les transformateurs électriques, un loge gardien de 18 m² de surface, un dépôt de 15 m² de surface, un hangar de 28 m² de surface un parking rectangulaire des camions édifié sur une structure métallique.

Mise à prix : (3.750.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi 14/7/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00792VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Salma Hbaili CIN 03187007 demeurante à Hbaila Tozeur.

Domicile élu étude maître Ikram Hbaili sis à l'avenue Hbaila Tozeur.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble n°168 sis à Hbaila Tozeur, il s'agit d'un 1er étage édifié sur un terrain propriété de débitrice. l'immeuble est délimité du coté sud d'où l'entrée principale par la route ; du coté est par l'habitation de Mongi Jibs, du coté nord par la maison de Hedi Jibs et du coté ouest l'impasse ouled ameur.

L'immeuble compte 2 chambres, un salon, une cuisine, une salle de bain, un balcon, un escalier indépendant du coté est d'où l'entrée principale de l'étage qui contient aussi un espace non couvert.

Mise à prix : (81.600.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 14/07/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00793VEPA1

Vente aux enchères publiques

En vertu de commandement valant saisie exécutoire immobilière

Tribunal de première instance de Sfax 2 - N°1775

Audience du 09/07/2025

Maître Sami Elleuch

Le créancier poursuivant : Hédi ben Mohamed ben Mohamed Fersi, demeurant au 3 rue Kasba Sfax; domicile élu chez son avocat Maître Sami Elleuch, Imm Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax.

La débitrice saisie : Naiima bent Mohamed ben Mohamed ben Aziz Abdelkafi demeurant à l'avenue Palestine n°303 Gremda Sfax

L'immeuble objet de la saisie : La totalité de 7761 parts dans l'indivision sur un total de 11520 parts de l'immeuble sis à la route Lafrane km 10 Sfax consistant en une parcelle de terre nue de forme rectangulaire plantée de quelques arbres fruitiers et forestiers avec l'apparition d'herbes; entourée en partie de barrière de sable du côté sud et mur de briques du coté est et passage sableux du côté sud d'une largeur de huit mètres et libre du côté nord; route de l'Afrane du côté ouest en face du champs de production agricole et pépinière et plantes décoratives dont la superficie totale est de 1800 m² ; mesurant du sud vers le nord 18 m et de l'est vers l'ouest 100 m ; limitée des cotés est et sud par Charfi séparé par un passage, au nord par Ahmed Ghrab et à l'ouest par route Lafrane d'où son entrée.

Mise à prix : Cent vingt et un mille deux cent cinquante dinars (121.250,000 d)

Lieu et date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi Neuf Juillet l'an deux mille vingt cinq (9/7/2025) à partir de 9h du matin à la salle des criées du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 ; 3ième arrondissement, 4 Rue Ahmed Aloulou à proximité du siège de la CNSS Sfax.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignements : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ou l'Etude de Maître Sami Elleuch Imm. Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2025X00795VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71280156

Fax : 71280092

MF : C 818492

Partie poursuivante : ARAB TUNISIAN BANK, S.A inscrite au R.C n°B167001997 sise à Tunis son avocat élu Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : 1) Mohamed Walid Arfaoui, CIN 04799014, demeurent au n°06 Rue Maaroufi Errossafi, Ariana.

2) Amel El Gharbi, CIN 05683861, demeurant à la rue lieutenant Rouabi El corniche, Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue De Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des immeubles objet du titre foncier Num : 76265 Ariana, dénommé «MEHDI» d'une superficie de 617 m². Il s'agit d'un lot de terrain situé à Chotrana Ariana.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 605497d 577.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 7/7/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2025402005VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Insaf Riahi

Avocate à la cour de cassation

2bis rue Pierre de Coubertin, 1er étage, Bureau n°10-1000 Tunis

Matricule fiscal : 000/P/A/1018992Z

1/ Partie saisissante : La Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal SA inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 0000110F sise à son siège social au 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis élisant domicile au cabinet de son avocat poursuivant maître Insaf Riahi avocate à la cour de cassation sis au 2 bis rue Pierre de Coubertin, 1er étage, bureau n°10-1000 Tunis.

2/ Partie saisie : Mehdi ben Abderrazek Touil CIN n°0737589, ouvrier, demeurant au 4, rue Mekki Sghir Kalat Andlos 2022 Ariana.

Description de l'immeuble : la propriété se situe à rue la Goulette adjacente à la rue de Sousse de la cité Enarjes connu sous le nom de «Hmatha auparavant» kalaat Andlos du gouvernorat de l'Ariana constituant en un lot de terrain dans l'indivision mais délimité par une construction d'une superficie de 220 mètres carrés objet du titre foncier n°34845 Ariana, dénommé «zangaz 84», d'une superficie totale de 7539 mètres carrés faisant partie du lot n°612 appelé «Rives de l'Oued Mejerda inférieur» secteur J, zone II ; il est édifié dessus une maison en cours de construction composé uniquement d'un rez-de-chaussée en cour de construction. Les travaux de construction ont progressé à environ 50 pour cent elle comprend une entrée donnant sur un hall, lequel s'ouvre à son tour sur deux pièces, on trouve à droite une cuisine et une salle de bain à coté d'une pièce, à gauche de l'entrée, on trouve un escalier en ciment menant au toit de la maison, à l'arrière de la maison, il y a un espace ouvert, la surface couverte totale de la maison est d'environ 172 mètres carrés. Etant donné que le bien est encore en cour de construction et que les travaux sont achevés à 50 pour cent, il ne contient pas d'équipements notables, à l'exception de l'élévation de la structure, des murs intérieurs et extérieur, et du revêtement partiel de certains d'entre eux.

La mise à prix : Dix huit mille deux cent soixante neuf dinars trois cent trente cinq millimes (18.269.335D) à majorer des frais et débours qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : Lundi 7 Juillet 2025 à partir de 9 heures du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de l'Ariana sis à cité administrative Ariana.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures de travail et sans conditions précises La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de l'Ariana ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix. Les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de l'Ariana.

2025402034VEPA1

Avis aux créanciers

Changement de syndic de faillite

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le 13/5/2025 l'arrêté de nomination de Mr. Rached Zaghdoudi (centre Challekh - bloc A - 2ème

étage bureau 1 Mourouj 4 - 52.299.508) syndic de faillite d'entreprise Mokhtar ben Jazia MF 0654202S, le nom commercial du feu Mokhtar ben Jazia (CIN 02884185), en faillite selon le jugement n°36 daté le 3/7/1997.

2025R01718VEPA2

L'infirmation d'un jugement de faillite

Salah Ben Mohamed CHERIF

Siège social : rue 18 Janvier EL JEM- MAHDIA

I.U : 0266860L

En vertu de la décision rendue en dernier ressort par la cour d'appel de Monastir affaire n°70354 en date du 21 avril 2025, il a été déclaré l'infirmation du jugement rendu par la chambre commerciale du Tribunal de Première Instance de Mahdia affaire n°03/2018 en date du 29 octobre 2024 relatif à la mise en faillite de Salah Ben Mohamed CHERIF et le renvoi de l'affaire au tribunal de Première Instance de Mahdia pour statuer au fond.

2025S00743VEPA2

Jugement de la cession d'une Société

Société Albene Industrie

Société anonyme

Adresse : Centre Laitière Sidi Bou Ali 4040

Identifiant unique : 0010478S

En vertu d'un jugement rendu en date du 26/5/2025 par le tribunal de première instance de Sousse dans le cadre de l'affaire N°117/37 Considérant que le cessionnaire est la société centrale laitière Mahdia VITALAIT, représentée par son représentant légal, titulaire de l'identifiant unique au Registre national des entreprises n°6015155, en violation du sens de l'article 48 de la loi n°17 d'avril 1995, en raison du non-paiement du prix de cession dans les délais légaux, et déclarant en conséquence l'annulation de la cession effectuée en faveur de la société susmentionnée, objet du jugement n°17/117 du 4 juillet 2022, et la cession de la Société Albene industrielle (anciennement Tunisia Lait) au profit de la Caisse des dépôts et consignations, en tant que l'un des cessionnaires et mandataire du groupe en cours de constitution entre elle et la Société tunisienne de banque, la Banque nationale agricole et BH Bank, en tant que cessionnaires restants, pour un prix de vingt millions et mille dinars (20 000 001 dinars), et désignant le superviseur d'exécution, Mr Sadok Laarif, pour achever les procédures de saisie, en transférant l'établissement transféré aux cessionnaires à la lumière des conditions de vente figurant dans le cahier des charges établi par lui dès réception du prix de cession intégral et en l'autorisant à distribuer ledit prix aux créanciers enregistrés dans un délai d'un mois à compter de la date à laquelle le présent jugement devient définitif d'un commun accord entre eux, compte tenu des dispositions de l'article 34 de la loi de sauvetage du 17 avril 1995 et de la priorité des créanciers selon leur ordre et leur privilège, et en cas de désaccord, il sera garanti en leur nom dans le fonds fiduciaire et de dépôt à distribuer à la demande du plus diligent d'entre eux conformément à l'article 464 du Code de procédure civile et commerciale. Le superviseur de l'exécution informera le Comité de suivi des institutions économiques de l'avancement des étapes de la mise en œuvre du transfert et autorisera le greffier du tribunal à inscrire le contenu du présent jugement au registre national des institutions et à le publier au Journal officiel de la République Tunisienne aux frais du cessionnaire et à informer le Comité de suivi des institutions économiques ainsi que le superviseur de l'exécution.

2025S00750VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Monsieur Najib Ben Bachir Ben Mohamed ELJDIDI

(Propriétaire de salle des fêtes et salon de thé)

N°68 Rue 18 Janvier Hammam Sousse - Sousse

MF : 0892215Z

En vertu du jugement rendu par le département civil du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 en date du 16/4/2025, il a été prouvé l'arrêt de Monsieur Najib Ben Bachir Ben Mohamed Eljdidi de paiement de toutes ses dettes dès la date de 27/10/2022, la présence de signes pour le sauver en poursuivant son activité, l'approbation du programme de sauvetage proposé par l'administrateur judiciaire Mr Laarif Sadok dans son rapport daté le 18/11/2023 et la nomination de l'administrateur judiciaire Mr Laarif Sadok, dont l'adresse est Avenue Sadok Mkaddem Immeuble Hifiene Bureau N°102, un superviseur pour la mise en œuvre d'un programme de sauvetage et l'attribuer à suivre et à préparer des rapports périodiques tous les trois mois sur l'état de demandeur de règlement judiciaire et un spécial chaque fois que nécessaire sous la surveillance d'un juge de supervision.

D'ordonner l'inscription de cette décision au registre de commerce, l'envoi d'une copie à la commission de suivi des entreprises en difficulté, La publication de la décision au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025S00751VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°4624 émanée du Vice-président du tribunal de première instance de Sfax en date du 28/5/2024 la nomination de Zrafi Soumaya en qualité de liquidateur sur la part de Rachid Tomi des biens du feu de son père Abed Lemlek Tomi. Siège de liquidateur immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha tél 54515380/98227742/73425111. Tout Intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2025S00752VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°23359 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 21/5/2025, M.Sadok Mosbah, liquidateur judiciaire (12 Rue Menvielle Sousse, Tél : 9996170) est désigné pour liquider les biens immobiliers, entre Souad Chaaraoui et feu Chokri Khlifi, qui se composent de 4 parcelles de terrain nu sises à

Zaouiet Sousse objet des titres fonciers n°187218 Sousse, 187219 Sousse, 187220 et 187221 Sousse, et d'un logement sis à la cité Chabeb à Sousse objet du titre foncier n°19942 Sousse.

2025S00760VEPA2

PROROGATION DES DELAIS DE REMISE DES OFFRES

Règlement Judiciaire

Société ARAMYS DIFFUSION

Siège social : Rue Abdelaziz El Saoud - Manar2 - Tunis

I.U : 0566041B

Dans le cadre de l'affaire N°958 et en vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 28/5/2025, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel GHLISS annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession du local commercial BR12 d'une superficie de 17 m² situé au Rez-de-chaussée du centre commercial et administratif "ARIANA CENTER" ARIANA.

Tout intéressé par le présent Appel d'Offres peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 25/6/2025 inclus.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 21 47 05 91 / 71 84 10 14.

2025402000VEPA2

PROROGATION DES DELAIS DE REMISE DES OFFRES

Règlement Judiciaire Société ARAMYS DIFFUSION

Siège social : Rue Abdelaziz El Saoud - Manar2 - Tunis

I.U : 0566041B

Dans le cadre de l'affaire N°958 et en vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 28/5/2025, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel Ghliss annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession du local commercial N°3 d'une superficie de 219 m² situé au rez-de-chaussée de la tour B de l'immeuble dénommé "CITY RESIDENCE".

Tout intéressé par le présent Appel d'Offres peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 25/06/2025 inclus. Pour plus d'informations veuillez contacter le 21 47 05 91/ 71 84 10 14.

2025402001VEPA2

Nomination de liquidateur

En vertu de l'ordonnance sur requête n°60589 rendu par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 26/3/2025, il a été décidé la nomination de Mr Saifeddine Sbai en tant que liquidateur Judiciaire de la dite succession du défunt Mohamed Ben Hsan Dridi afin de la gérer et la deviser entre les héritiers. Tous les intéressés peuvent contacter le liquidateur judiciaire susmentionné au 19 rue Naplouse deuxième Etage Tunis. (tél : 29771784/92508028).

2025402019VEPA2

Changement d'expert

Règlement Judiciaire N°678

Société Hamza Transport

Siège social : 38, Rue Avenue Mohamed Manachou, Montfleury, Tunis

Identifiant Unique : 1027577 N

En vertu de la Décision du Tribunal de Première Instance de Tunis datée du 29 Avril 2025, il a été décidé le remplacement de l'expert M. Mohamed BLAIECH par l'expert M. Mbarek Khamassi en vue d'examiner la situation économique, financière et sociale de la Société Hamza Transport.

Par conséquent, tous les créanciers de la société sont invités à déclarer auprès de l'expert le montant de leurs créances avec toutes les pièces justificatives et les sûretés y afférentes le cas échéant, et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : N°1, Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous. Tél : 98 288 351.

2025402020VEPA2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance de Kasserine en date du 6/5/2025, concernant la cession de la société Interchaux Thala aux tiers. Mme Olfa Ben Sassi l'administrateur judiciaire vous informe que le cahier des charges est disponible au greffe du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Le 24/6/2025 est le dernier délai du dépôt des offres.

Le 27/6/2025 est la date de l'ouverture des plis au Tribunal.

Pour toute Information concernant la visite de la société veuillez contacter l'administrateur judiciaire au 22513137 ou 26224860.

2025402036VEPA2

Désignation d'un juge commissaire

SOCIETE ALLIANCE ASSET MANAGEMENT EN LIQUIDATION

Identifiant unique : 0996155D

Suite à la demande de Mr Smaali Mongi liquidateur de la société Alliance Asset Management SA, et en application des articles 2 et 8 de la loi n° 71 de 1997 du 11/11/1997, le président du Tribunal de Première Instance de l'Ariana a décidé le 2 mai 2025, de nommer Mme Imen Al-Hazami juge commissaire de la liquidation.

En conséquence, le liquidateur soumet au juge commissaire un extrait général de la situation de la société.

2025402037VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 02 Juillet 2025

Société POLYCLINIQUE HAMMAMET

S.A. au capital de 490.000 DT

Siège social : Avenue des Nations - Unis - 8050 Hammamet

Identifiant unique : 0385231Z

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale

ordinaire qui se tiendra le 02 juillet 2025 à 16 heures au siège de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration;

- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,

- Approbation des états financiers clos au 31 Décembre 2024,

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 et

- Création d'un fonds social;

- Quitus aux administrateurs au titre de 2024 ;

- Augmentation du capital par incorporation des réserves;

- Questions diverses.

Les documents nécessaires seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2025R01701SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

S.A. au capital de 24.000.000 Dinars

Sise à rue Elfouledh à la Z.I. à Ben Arous

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires de L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 10 juillet 2025 à 10 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises «la Maison de l'Entreprise» sis aux Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration de la société et du Groupe ASSAD de l'exercice 2024 ;

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du Groupe ASSAD de l'exercice 2024 ;

3- Approbation des états financiers individuels de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31 décembre 2024 ;

4- Approbation des opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

5- Approbation des états financiers consolidés du Groupe ASSAD arrêtés au 31 décembre 2024 ;

6- Quitus à donner aux membres du Conseil d'Administration;

7- Affectation du résultat;

8- Fixation du montant des jetons de présence;

9- Nomination des commissaires aux comptes;

10- Nomination des membres du Conseil d'Administration;

11- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2025R01710SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société EL KANAOUET

S.A. au capital de 11.500.000 dinars

Siège social : Immeuble Essalem, 34 bis rue Ibn Rachik, angle rue Ahmed Rami, cité les jardins 1002 - Tunis

L'Identifiant Unique : 0012689L

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 3 juillet 2025 à 11h au siège social de la Société El Kanaouet sis à l'Immeuble Essalem, 34 bis rue Ibn Rachik, Angle rue Ahmed Rami Cité les jardins 1002 - Tunis, à l'effet de l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 et approbation des opérations sujettes aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6- Approbation de la nomination de nouveaux administrateurs au conseil d'administration de la société El Kanaouet.

7- Fixation des jetons de présence.

2025R01712SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

COTUGRAIN HORTIMAG S.A

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle de Saint Gobain - Lot n°9 - Mégrine

Identifiant unique : 0033067 A

Messieurs les actionnaires de la Société COTUGRAIN HORTIMAG SA, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 3 juillet 2025 à neuf (9) heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe COTUGRAIN HORTIMAG relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et établi par le Conseil d'Administration;

2- Lecture et examen du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

4- Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2025R01714SANB3

Convocation

Les Grands Moulins de Nabeul

S.A au capital de 750.000 dinars

Siège social : 46, Rue Hédi Chakeur Nabeul

Identifiant unique : 0009397B

Messieurs les actionnaires de la société les Grands Moulins de Nabeul, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 14 juillet 2025 à 10 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration année 2024.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes année 2024.

3/ Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers année 2024

4/ Affectation des résultats

5/ Distribution de dividendes

6/ Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés

7/ Quitus aux administrateurs

8/ Fixation des jetons de présence

9/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

10/ Questions diverses.

2025R01728SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire

United Gulf Financial Services - North Africa

Société anonyme

Au capital de trois millions (3000000) de dinars

Siège social : Rue du Lac Biwa - Imm.Fraj-Etg.2 - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : W1075713

Les actionnaires de la société United Gulf Financial Services-North Africa sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société qui aura lieu le lundi 30 juin 2025 à 10 heures au siège social de la société et ce à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

4. Approbation des états financiers relatifs aux comptes individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5. Quitus aux administrateurs relatifs aux actes accomplis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

6. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

7. Fixation de la rémunération des membres du comité des risques & d'audit.

8. Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds «UGFS Islamic Fund» pour l'année 2024.

9. Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds «Theemar Investment Fund» pour l'année 2023.

10. Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds «Tunisian Development Fund 2» pour l'année 2023.

11. Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds «Tunisian Development Fund 3» pour l'année 2023.

12. Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds «Tunisian Development Fund IV - MUSANADA» pour l'année 2024.

13. Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds «Tunisian Development Fund IV - MUSANADA II» pour l'année 2024.

14. Pouvoirs.

En cas d'empêchement, tout actionnaire peut se faire représenter à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire par une personne de son choix munie d'un mandat spécial à cet effet.

Tous les documents sociaux relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social pendant les délais légaux.

2025R01729SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'ETUDE ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE HAMMAMET

Société anonyme

Au capital de 7.920.000 dinars

Siège social : Hôtel MIRAGE Beach Club- Av. Bettino CRAXI, Jinen Hammamet

Identifiant unique RNE : 0013031 B

Les actionnaires de la société d'Etude et de promotion Touristique d'Hammamet sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 30 juin 2025 à 10 heures du matin au siège de la société à l'Hôtel Mirage, Avenue Bettino CRAXI, Jinen Hammamet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le mode et les délais de convocation de la présente réunion du conseil d'administration

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 et présentation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3- Lectures des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

4- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos 31 décembre 2024

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6- Approbation des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

7- Pouvoirs pour dépôts et publication.

2025R01740SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE D'ETUDE ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE HAMMAMET

Société anonyme

Au capital de 7.920.000 dinars

Siège social : Hôtel MIRAGE Beach Club- Av. Bettina CRAXI, Jinen Hammamet

Identifiant unique RNE : 0013031 B

Les actionnaires de la société d'Etude et de promotion Touristique d'Hammamet sont conviés à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le lundi 30 juin 2025 à 11 heures du matin au siège de la société à l'Hôtel Mirage, Avenue Bettino CRAXI, Jinen Hammamet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Délibération conformément aux dispositions de l'Article 388 du CSC.

2- Pouvoir pour formalités.

2025R01741SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

CEVA LOGISTICS TUNISIE

SA au capital de 350 000 Dinars

Siège social : Zone Portuaire de Radés - Ben Arous- BP 214- Radés 2014 Tunisie

Identifiant Unique : N°0823263 Z

Messieurs les actionnaires de la société CEVA LOGISTICS TUNISIE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 juin 2025 à 10 heures (heure de Tunis) au siège de la société GEFCO Tunisie et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

3. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2024.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

5. Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

7. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8. Jetons de présence pour les Administrateurs.

9. Pouvoirs pour formalités

10. Mandat d'administrateurs

11. Questions diverses.

2025R01742SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE AVICOLE DU SAHEL

«S A S»

S.A au capital de 60.000 DT

R.N.E : 46 71 DPM 000

Affiliation CNSS : 0028204-74

Siège social : Avenue Maghreb Arabe Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société AVICOLE DU SAHEL «SAS» - à Sousse, sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 28 juin 2025 à dix Heures (10H00) au siège social de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la procédure et du délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2024

2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2024

3. Lecture du Rapport du commissaire aux comptes sur l'activité de la société ainsi que sur les états financier relatif à l'exercice 2024

4. Approbation du rapport du conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice 2024 ainsi que les Etats Financiers y afférents

5. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations et des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du Code de Sociétés Commerciales

6. Affectation du Résultat net de l'exercice 2024

7. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2024

8. Renouvellement partiel du conseil d'administration

9. Pouvoir des formalités juridiques.

2025S00771SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE L'IMMOBILIAIRE DE LA SAS "ISAS"

S.A au capital de 3.800.000 DT

R.C : B2744122010

MF : 1139411LAM000

Affiliation CNSS : 216907-15

Siège social : Avenue Maghreb Arabe Sousse

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE L'IMMOBILIAIRE DE LA SAS "ISAS" - à Sousse, sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 28 juin 2025 à onze Heures trente (11H30) au siège social de la Société Avicole de Sahel à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la procédure et du délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2024

2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2024

3. Lecture des Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Etats Financiers relatifs à l'exercice 2024

4. Approbation du rapport du conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice 2024 ainsi que les Etats Financiers y afférents

5. Approbation des rapports spéciale de commissaire aux comptes relative aux opérations et des conventions règlementer prévus par les articles 200 et 475 de code de société commercial

6. Affectation du Résultat de l'exercice 2024

7. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2024

8. Pouvoir de formalités juridiques.

2025S00772SANB3

Convocation des actionnaires à l'AGO exercice 2022 et 2023

Société Tunisienne de Recyclage de Caoutchouc

Société anonyme

Au capital 750.000 DT

Siège social : Route de Gabès Km 10 Z.I. Thyna Sfax Tunisie

MF : 1308513 LAM 000

RC : B81143622013

Il est porté à la connaissance de messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu au siège de la STRC, sis à la Route de gabes km 10 ZI THYNA Sfax 3084 Tunisie et ce vendredi 4 Juillet 2025 à 9 h afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire relative aux exercices 2022 et 2023 ;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur les opérations des exercices 2022 et 2023 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2022 et 2023;

4. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour les exercices 2022 et 2023 ;

5. Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs et au PDG;

7. Affectation des résultats;

8. Fixation des jetons de présence pour les années 2022 et 2023;

9. Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication légale.

2025X00789SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société "Le Raccordement"

S.A. au capital de 3 420 000 dinars

Siège social : Zone industrielle de DOUKHANE, EL HENCHA SFAX (TUNISIE)

Tél : +216 39156 541(543) /fax : +216 39 156 542

RC: B8164862013

MF : 1291899E/A/M/000

Le conseil d'administration de la société anonyme «Le Raccordement», convoque les actionnaires de la société pour participer à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 01 Juillet 2025 à 10h00mn, au siège de la société à la ZI de Dokhane, Route de Tunis Km32 El Gharaba, délégation El Hencha, en vue de débattre sur l'ordre de jour suivant :

Entériner le mode et les délais de convocation de l'assemblée,

1- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024,

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

3- Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024,

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2024,

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024,

6- Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes

7- Renouvellement et Nomination des administrateurs,

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

9- Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général,

10- Pouvoirs pour formalités.

11- Questions diverses

Nous comptons sur votre bienveillance pour participer aux décisions imminentes dans la vie de notre société et vous prions d'agréer notre haute considération.

2025X00803SANB3

EO DATA CENTER

Société anonyme

Au capital de 34 300 000 dinars

Siège social : Z.I. ENNFIDHA Lot 47-48 Sousse 4030

Identifiant Unique : 1090273G

Messieurs les Actionnaires de la société «EO DATA CENTER» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 02 Juillet 2025 à 10 Heures, au 15 Avenue de Carthage -1000 - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Approbation de la constitution d'une provision relative à une participation financière;

3. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2024;

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

8. Quitus aux administrateurs;

9. Pouvoirs.

2025402015SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«ITALCAR GROS S.A»

Capital social : 300 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia I - 2035 Tunis Carthage

MF : 10613871E/A/M/000

RC : B0156022008

Messieurs les actionnaires de la Société «ITALCAR GROS S.A», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le jeudi 3 juillet 2025, à 11h00, au siège de la Société sis à Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 3/6/2025 sous le numéro 2025425369 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2024

- Lecture des rapports des Co-Commissaires aux comptes, relatifs au même exercice

- Examen et approbation des conventions réglementées

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

- Affectation des résultats de 2024

- Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024

- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2024

- Nomination d'un nouveau Administrateur et fin de mandat d'autres administrateurs

- Pouvoirs.

2025402025SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«ITALCAR S.A»

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia I - 2035 Tunis Carthage

MF : 0937892 D

Messieurs les actionnaires de la Société «ITALCAR S.A», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le Jeudi 3 Juillet 2025, à 10h00, au siège de la Société sis à Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 3/6/2025 sous le numéro 2025425419 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2024

- Lecture des rapports des Co-Commissaires aux Comptes, relatifs au même exercice

- Examen et approbation des conventions réglementées

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

- Affectation des résultats de 2024

- Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024

- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2024

- Fin de mandat d'un Administrateur et attribution d'un 2ème siège pour un autre

- Pouvoirs pour formalités.

2025402026SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SUD BITUME

S.A au capital de 726.000 Dinars

Siège social : Immeuble Setcar GP1 Km 13 Ez-zahra

Identifiant unique : 0447368K

Identifiant CNSS : 142803-19

Les actionnaires de la société "SUD BITUME» sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 8/7/2025 à 10H00 à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

2- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2024.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

5- Affectation des résultats.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Fixation des jetons de présence.

8- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2025402033SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30/6/2025

SOCIETE MINADHOUR

S.A. au capital de 2.025.000 dinars

En cours de liquidation

Siège social : Ain Battoum, Délégation En-Nadhour, 1154 Zaghouan

Identifiant unique : 1575108M

Les actionnaires de la Société «MINADHOUR» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra par vidéo conférence le lundi 30 Juin 2025 à 10 heures (heure tunisienne), à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de la présente assemblée générale ordinaire et approbation de la forme de tenue de ladite assemblée générale ;

2. Lecture du rapport de gestion établi par le liquidateur pour l'exercice 2024 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2024 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2024 et affectation du résultat ;

5. Approbation des conventions réglementées ;

6. Quitus au liquidateur;

7. Questions diverses.

2025402038SANB3

Convocation à l'assemblée Générale extraordinaire

Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie

«SOPIAT»

Société anonyme

Au capital social de 27.600.000 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 752097J

Le Conseil d'Administration tenu le 3 Juin 2025 convoque les actionnaires de la société SOPIAT à l'Assemblée Générale Extraordinaire devont se tenir le 8 Juillet 2025 à 10 heures au siège de la société sis à l'Immeuble 216, 3ème étage, Zone d'activité Kheireddine, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social

2. Modification des statuts;

3. Pouvoirs.

2025402043SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire

Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie

"SOPIAT"

Société anonyme

Au capital social de 27.600.000 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 752097J

Le Conseil d'Administration tenu le 3 Juin 2025 convoque les actionnaires de la société SOPIAT à l'Assemblée Générale Ordinaire devont se tenir le 8 Juillet 2025 à 9 heures au siège de la société sis à l'Immeuble 216, 3ème étage, Zone d'activité Kheireddine, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2024

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024

4. Approbation des conventions réglementées

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2024

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024

7. Attribution des jetons de présence

8. Désignation/Renouvellement des mandats des Administrateurs

9. Désignation/Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

10. Pouvoirs.

2025402044SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE LLOYD VIE

SA au capital de 6 000 000 DT

Siège social : Avenue de La Monnaie - Les Berges du Lac 2

Identifiant unique : 1301574S

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société «LLOYD VIE» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le 30 Juin 2025 à 10 H, au siège de la société sis à l'Avenue de la monnaie, Immeuble Lloyd, Les Berges du Lac 2, 1053, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modalités et du délai de convocation de l'Assemblée,

2- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024,

3- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024,

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024,

5- Affectation de résultat,

6- Quitus aux Administrateurs,

7- Fixation du montant des jetons de présence,

8- Renouvellement des mandats des administrateurs,

9- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes,

10- Approbation des conventions règlementées au sens de l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales,

11- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

2025402045SANB3

Sociétés communautaires

Assemblée générale de l'année 2024

Conformément au décret n°15 de 2022 relatif à la constitution des sociétés communautaires et sur la base du chapitre n°33, qui stipule qu'une assemblée générale doit avoir lieu chaque dernier exercice comptable.

Par conséquent, le conseil d'administration de la société communautaire locale Serrissitta demande que l'assemblée générale ordinaire pour l'année 2024 se tiendra le 29 juin 2025 à dix heures du matin au siège de la société à Om Labweb, pour examen et approbation :

- Rapport financier et littéraire

- Etats financiers de l'année 2024

- Le rapport de commissaire aux comptes pour l'année 2024

- Distribution des bénéfices en 2024

- A la fin de la session, une discussion générale sera ouverte.

2025R01771SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société «CHO site Manzel Chaker El Faleh» a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 4 Avril 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé du 2ème catégorie qui consiste en une huilerie située à la Rte Manzel Chaker Km13 délégation Sfax Sud gouvernorat de Sfax conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le délégué Sfax Sud et à la municipalité de Awabed dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du gouvernorat de Sfax, à la délégation Sfax Sud et à la municipalité Awabed.

Le Public est informé que Mr Mohamed Amaimia agissant pour la Société Huilerie Amaimia dont le siège social est situé à Amaimia 2131 Sidi Aich a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre central du Gouvernorat de Gafsa sous le n°1466 en date du 13/5/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une Huilerie sise Amaimia Délégation Sidi Aich Gouvernorat de Gafsa conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Gafsa ou le secrétaire générale chargé de la gestion des affaires de la Municipalité de Sidi Aich.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement dudit projet doivent être présentées à Mr. Le Gouverneur de Gafsa ou Mr le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la Municipalité de Sidi Aich dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Ayedi Walid a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°8437 en date du 8 mai 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Nasrallah du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de Nasrallah. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Nasrallah ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Ayedi Chihab a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat

de Kairouan sous le n°8436 en date du 8 mai 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise au Bouseri de Bouhajla du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de Bouhajla. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de BOUHAJLA ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Talbi Chefii a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°7999 en date du 5 mai 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise au Brikat Argoub de Kairouan Sud du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de Kairouan Sud. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Kairouan Sud ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Vente par appel d'offres "villa non enregistrée"

A Rue Mokhtar Louzir Numéro 37 cité La Mansoura Borj Louzir Ariana

Le liquidateur de la succession de feu Layla Mannaii Mme Taboubi Houda informe le public qu'elle décide d'ouvrir un appel d'offres pour la vente d'une villa non enregistrée sise au n°37 cité La Mansoura Borj Louzir Ariana composée d'un rez-de-chaussée et un premier étage.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du liquidateur sis au n°12 rue de République Ariana.

Tout intéressé doit contacter le liquidateur pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du liquidateur en indiquant l'expression "ne pas ouvrir" sur l'enveloppe au plus tard 30/6/2025.

Les soumissionnaires peuvent voir la villa après un rendez-vous pris avec le liquidateur par le téléphone 99474701 pendant les heures de travail.

2025R01687DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Ahmed Ben Hamed Ben Hassine Sellami titulaire de la CIN n°03830959 délivrée le 24/3/2022, déclare la perte de l'acte de propriété n°26023 du 12/4/2005, objet du titre foncier n°16038 Mahdia dénommé «Khawla» sise à Ouled Chamekh gouvernorat de Mahdia. Une déclaration sur l'honneur délivrée à la Municipalité d'Hammam Sousse n°85/323 daté le 4/6/2025.

2025S00758DIVD2

Avis

Héritiers Ben Mabrouk Touhemi et Benhsan Janet annoncent qu'ils possèdent une maison à Sfax Route Kaied Mhamed effectuer par l'acte de partage qui était fait le 27/4/1979 et ils ont perdu le titre de propriété et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X00781DIVD2

Avis

Les héritiers de Bechir Abid déclarent la perte du titre de propriété d'une maison, appartement et magasin situés à la rue Kheireddine n°37 et 35 Sfax elmadina ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2025X00783DIVD2

Avis

Les héritiers de Hedi Ben Abdallah déclarent la perte du titre de propriété d'une parcelle de terre de 100m² située à la route l'afrane km2 ils veulent extraire un autre titre au lieu du titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2025X00784DIVD2

Perte

Mr Ben Abdallah Hakim CIN n°11001091 déclare que son titre de propriété acte notarié en date du 02/9/2004 dressé par les notaires Hajer Sadedi et Mounia Shili, qu'elle a égaré, et entend réitérer une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2025X00796DIVD2

Appel d'offres pour la vente des parts communes du titre foncier n°32724

Bizerte du propriétaire de défunt Jaloul Ferjeni

CIN N°01476701 datée du 21/11/2015

Le liquidateur des biens du défunt Jaloul Ferjeni Mme Khalfi Sihem, a l'honneur d'informer le public qu'il a été décidé d'ouvrir un appel d'offres pour la vente de la propriété

appartenant à la succession du défunt Jaloul Ferjani, sise à Hanchir Al-Bureij Outique Bizerte faisant l'objet des parts communes du titre foncier n°32724 Bizerte, située au nord-est de la gare d'Ain Glal, à Hanchir Al-Bureij Outique Bizerte, d'une superficie totale de 4600 m².

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du liquidateur Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 200,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le liquidateur pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du liquidateur au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°32724 Bizerte du propriétaire de défunt Jaloul Ferjeni».

Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 19 juin 2025 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir fixé un rendez--vous avec le liquidateur par téléphones : 71835690, 98103428 pendant les jours du travail administratif.

2025402010DIVD2